Données Essentielles

Caractéristiques des acheteurs :

Nom de l'acheteur ou du mandataire :
MANCELLE D'HABITATION
Numéro SIRET de l'acheteur ou du mandataire :
57585049000021

Caractéristiques du marché public :

Numéro d'identification unique de marché public :
57585049000021202286REHA00
Nature du marché :
Marché
Objet du marché :
Amélioration énergétique de 10 logements individuels sur la commune de Savigné l'Evêque - rue des Soliers
Code CPV principal :
45000000-7
Procédure de passation :
Procédure adaptée
Technique d'achat :
Sans objet
Modalité d'execution du marché public :
Sans objet
Lieu principal d'exécution :
SAVIGNE L'EVEQUE
Identifiant du lieu principal d'exécution (code postal ou code INSEE) :
72
Type de code du lieu d'exécution :
Code département
Durée totale du marché :
7 mois
Considérations sociales :
Pas de considération sociale
Considérations environnementales :
Pas de considération environnementale
Marché comportant des travaux, services ou fournitures innovants :
Part des produits issus de l'Union européenne :
0.0
Part des produits fabriqués en France :
0.0
CCAG de référence :
Pas de CCAG
Date de notification :
04/02/2022
Date initiale de publication des données essentielles :
26/04/2022

Caractéristiques financières :

Nombre d'offres :

Montant forfaitaire ou estimé maximum HT :

531 589,31 euros

Forme du prix :

Unitaire

Type de prix :

Attribution d'une avance :

Caractéristiques d'identification des opérateurs économiques :

Dénomination sociale	Identifiant (Siret, n° TVA intra, etc)	Type d'identifiant
VALLEE	576950208	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
DORIZE	48353870800023	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
RIDORET	302001797	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
JOUVET	30946869200020	SIRET
Type de groupement d'opérateurs économiques :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		
Sous-traitance déclarée pendant la phase de passation :		